

Public visé

- Toutes les personnes souhaitant obtenir la capacité professionnelle requise pour le statut de Courtier en Assurance et devenir distributeur indépendant.
- Toute personne souhaitant exercer l'activité d'IAS en tant que courtier en assurance.
- Tous les collaborateurs devant produire une attestation de formation habilitante à l'exercice de l'activité de distribution de produits d'assurance.

Éligible

DDA

Référence : IAS01-EL

Public concerné
Tout public

Prérequis
Aucun

Méthode
E-learning

Durée : 150 H

Descriptif de la formation

- Cette formation IAS niveau 1 de 150 heures vous permet d'obtenir l'attestation de formation et le livret de stage IAS Niveau 1 exigée par l'ORIAS pour être inscrit en tant que courtier en assurance ou mandataire de courtier en assurance (assurances toutes branches, assurances de biens et de personnes, assurances de responsabilité).

Objectifs de la formation

- Répondre aux exigences du livret formation posées par la loi, pour les courtiers en assurance (délivrance du livret niveau I).
- Mettre à disposition les connaissances métier.
- Obtenir la capacité professionnelle et l'attestation de formation professionnelle et le livret IAS Niveau 1.
- Répondre aux exigences capacité professionnelle pour être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS en tant que courtier.

Compétences visées

- Maîtriser les compétences relatives aux contrats dans le secteur de l'assurance.
- Diagnostiquer des besoins en assurance des particuliers et des entreprises et apprécier les risques présentés par les différents clients.
- Fournir les informations sur un ou plusieurs contrats d'assurance selon des critères choisis par le souscripteur ou l'adhérent.

Modalités d'évaluation

Une validation des connaissances se fait à l'issue de la formation par un examen final de 100 questions (minimum requis de 70 % ; examen blanc à la demande sans surcoût).

Documents remis à l'issue de la formation :

- Livret de stage IAS Niveau 1 (permettant l'inscription ORIAS)
- Attestation de réussite à l'examen final IAS de niveau 1

Durée d'accès
au campus de formation
en ligne :
6 mois d'accès



Détails de la formation

Nous vous proposons une formation de 150 heures 100 % E-Learning. Elle vous permet d'obtenir l'attestation de formation et le livret de stage IAS (Intermédiaire en assurance) Niveau 1, permettant l'inscription auprès de l'ORIAS en tant que courtier en assurance.

Formations de tronc commun (150H)

Unité 1 : savoirs généraux

► Accueil

► Approche économique et réglementaire de l'assurance

- À la découverte de l'assurance
- Aspects techniques et financiers de l'assurance
- Distribution des produits d'assurance
- Environnement réglementaire de l'assurance
- SOLVENCY 2 : présentation
- Panorama des entreprises d'assurance
- La lutte contre le blanchiment
- Assurance et lutte antiblanchiment

► Assurance et cadre juridique de la relation client

- Les sources du droit
- Organisation judiciaire en France
- Les contrats
- Le contrat d'assurance : les fondamentaux juridiques
- La protection du consommateur
- La lutte contre les discriminations
- La Loi ECKERT

► L'opération d'assurance

- L'entreprise d'assurance : création, vie et disparition
- Typologie de l'assurance : contrats, primes et indemnités
- Le contrat d'assurance : La souscription
- Le contrat d'assurance : La vie contrat
- Le contrat d'assurance : Le dénouement du contrat

► Cas d'application et quiz

Unité 2 : Les assurances de personnes : invalidité, dépendance, santé, décès

► Accueil

► Assurances de personnes : invalidité, dépendance, santé et décès

- Généralités sur la protection sociale
- Couverture santé des salariés : Les soins médicaux
- Couverture santé des salariés : autres situations
- Le reste à charge zéro
- La couverture maladie chômage des TNS
- Les complémentaires santé
- Les contrats Prévoyance Madelin
- L'assurance décès
- L'assurance dépendance
- L'assurance individuelle accident
- L'assurance incapacité - invalidité complémentaire
- La garantie des accidents de la vie (GAV)

► Cas d'application et quiz

Unité 3 : Les assurances de personnes : vie et capitalisation

► Accueil

► Assurances de personnes : vie et capitalisation – prises en compte des besoins

- Le mariage : le régime primaire impératif
- Les régimes matrimoniaux communautaires
- Les régimes matrimoniaux séparatistes
- Le PACS et le concubinage
- Le divorce
- Les libéralités
- Les successions : approche patrimoniale
- Fiscalité de transmission du patrimoine
- Le statut du mineur
- Le statut du majeur protégé

► Assurances de personnes : vie et capitalisation – prises en compte des besoins

- La retraite des salariés: acquisition des droits
- La retraite des salariés: acquisition des droits
- La retraite de base des régimes alignés
- La retraite de base des professions libérales
- La retraite complémentaire des professions libérales
- Retraite et activité
- La retraite et le conjoint
- Le Plan d'Epargne Retraite Populaire
- Le PER individuel

► Assurances de personnes : vie et capitalisation – spécificités

- L'assurance-vie : la souscription
- L'assurance-vie : la vie du contrat
- L'assurance-vie : le dénouement
- La spécificité des contrats de capitalisation
- La fiscalité de l'assurance-vie
- L'assurance-vie : la clause bénéficiaire
- Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Assurance-vie et démembrement de propriété

► Assurances de personnes : vie et capitalisation – les contrats en unités de compte

- Les actions
- Les obligations
- Les OPCVM
- La pierre papier - SCPI et OPCI
- Le marché obligataire
- Risques et stratégies d'investissement
- La présentation de la bourse
- La formation des cours de bourse
- La fiscalité des revenus de capitaux mobiliers
- La Banque Centrale Européenne
- La crise financières : subprimes et dettes souveraines
- Banques et marchés de capitaux
- Les Directives MIF

► Cas d'application et quiz

Unité 4 : Les assurances de personnes : les contrats collectifs

► Accueil

► Assurances de personnes : les contrats collectifs

- Assurance emprunteur 1 - Généralités et souscription
- Assurance emprunteur 2 - Risques garantis
- La convention AERAS
- Les complémentaires santé : les contrats collectifs
- Les systèmes de couverture complémentaires
- Le Plan d'épargne entreprise

► Cas d'application et quiz

Unité 5 : Les assurances de biens et de dommages

► Accueil

► Assurances de biens et de dommages : principes

- Les principes généraux de la responsabilité civile du particulier
- La protection juridique
- L'assistance
- Le règlement des sinistres corporels

► Assurances de biens et de dommages : assurance automobile

- L'obligation d'assurance automobile
- La protection des victimes : la loi BADINTER
- La protection facultative du véhicule en dommages
- La protection conducteur
- Les éléments techniques de tarification
- Les éléments techniques de l'indemnisation

► Assurances de biens et de dommages : assurances multirisques

- Introduction à l'assurance MRH
- L'assurance MRH : responsabilités liées à l'habitation
- Les événements dommageables garantis : les bases, extensions et options
- Les éléments de tarification d'un contrat MRH
- Le règlement des sinistres

► Assurances de biens et de dommages : les risques d'entreprise

- Principes généraux de la responsabilité civile professionnelle
- Assurances de responsabilité civile du professionnel
- Les pertes d'exploitation
- Les assurances homme clé
- La responsabilité des mandataires sociaux
- L'assurance de responsabilité personnelle des mandataires sociaux
- Garanties et assurances liées à la construction
- Les indemnités de fin de carrière
- L'assurance des risques d'entreprise

► Cas d'application et quiz

Unité 6 : conclusion de la formation

► Accueil

► Retour sur quelques éléments réglementaires et clôture

- Assurance et information du consommateur
- Assurance et déontologie
- Assurance et obligation de conseil
- Assurance et traitement des réclamations
- Pratiques commerciales déloyales
- Le RGPD - Les fondamentaux
- Le RGPD - Les objectifs
- Le RGPD - Les obligations
- Lutte contre la corruption

► Quiz blanc

Examen final

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Nos formations E-learning permettent un apprentissage efficace et accessible à tous.

Elles sont composées de modules interactifs, animés et pédagogiques, avec :

- Une présentation des temps forts de votre formation sous forme de vidéo d'accueil ;
- Des dessins animés immersifs ;
- Des apports de connaissances graphiques et animés ;
- Des exercices d'ancrage tout au long des séquences ;
- Des quiz d'entraînement et d'auto-évaluation ;
- Des cas d'application approfondis où l'apprenant est immergé, le temps d'un learning game, dans son environnement de travail.

Supports d'apprentissage

- Carnet de prise de notes.
- Fiche synthèse.



► La formation se déroule en deux étapes

■ Étape 1 : La formation E-learning

Vous accédez au campus de formation et suivez les modules de formation selon votre rythme. Chaque module se termine par un quiz de validation (10 questions) qui est noté. Cette note sert de contrôle continu et il faut un minimum de 70 % de bonnes réponses pour que le module soit considéré comme « réussi ».

Si votre note est insuffisante, vous pouvez refaire le module autant de fois que vous le souhaitez. Chaque fois que vous recommencez le module, une nouvelle session est créée avec un nouveau score.

À la fin de chaque module d'apport de connaissances une fiche de synthèse (au format PDF) est téléchargeable.

■ Étape 2 : L'examen final de validation

Dès que vous avez validé la première étape, rapprochez-vous du service formation pour programmer la session d'examen qui se déroulera en ligne. Nous conviendrons ensemble de la meilleure date, et le jour J vous pourrez passer l'examen final.

Nous pourrions dans un premier temps programmer un examen blanc pour que vous puissiez vous entraîner. En fonction du résultat, vous pourrez soit reprendre quelques révisions, soit programmer l'examen final.

Cet examen final consiste en un quiz de 100 questions qui sont tirées au sort. Pour réussir ce quiz, un minimum de 70 % de bonnes réponses est requis.

Environnement technique

Pour démarrer dans de bonnes conditions, il vous faut avoir :

- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel avec un navigateur récent (Google Chrome, Safari ou Firefox).
- Avoir une certaine aisance avec un ordinateur et savoir utiliser au minimum les principales applications courantes (messagerie, navigateur Web, bureautique, PDF...).
- Savoir utiliser internet et avoir un accès avec une connexion haut débit.

Accessibilité

Les contenus des module sont sous-titrés.

Démarrage des sessions de formation

Les entrées en formation se font à tout moment.

Modalité de suivi et fonctionnement du campus

Chaque apprenant possède un identifiant unique et un mot de passe personnel lui permettant de s'identifier sur l'espace de formation. Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un relevé de connexion.

Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins. Un outil de suivi permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.

Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site, sur la page de la formation ou en nous envoyer un mail à contact@ceosone.com

Nos conseillers sont à votre disposition
pour construire votre projet.

Conseillez-moi

contact@ceosone.com
04 22 32 89 32
(Appel non-surtaxé)

